

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/11057/Add.78  
24 novembre 1973  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major par intérim de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 23 novembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

PO Seven<sup>1/</sup> : Entre 14 h 38<sup>2/</sup> et 14 h 39, tir d'arme automatique par des forces non identifiées au sud-sud-ouest du PO.

2. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles le 22 novembre :

a) A 6 h 35 les forces syriennes auraient ouvert un tir d'artillerie à 4 km au nord-ouest de Mazraat Beit Jinn (coordonnées approximatives 2358-3017).

b) A 12 h 50 les forces syriennes auraient ouvert un tir d'artillerie à 2 km au nord de Mazraat Beit Jinn.

c) A 9 heures des forces syriennes auraient avancé par rapport à leurs positions antérieures dans la zone du PO Five.

Les plaintes a) et b) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.76, par. 1 a)]. La plainte c) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).